

# PLAN STRATÉGIQUE 2025–2028



## I. INTRODUCTION

1. Le Plan stratégique 2025-2028 guidera le travail de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) dans une période tumultueuse, marquée par de grands défis sociaux, économiques, politiques et environnementaux. Le monde est confronté à des crises complexes et interreliées qui menacent d'annuler des décennies d'avancées en termes de développement, de compromettre les droits humains et de déstabiliser les sociétés.
2. Le Plan est fondé sur la conviction que l'état de droit n'est pas juste un principe abstrait, mais un puissant outil qui peut promouvoir la paix et la prospérité, libérer le potentiel de développement, et protéger les droits humains de tous et toutes. Les principes d'équité, d'inclusion, de reddition de comptes et de transparence, qui sont garantis par l'état de droit, sont essentiels pour traiter les causes profondes des conflits, de la pauvreté et des inégalités, et pour veiller à ne laisser personne de côté.
3. En cette époque où l'état de droit est sous pression dans de nombreuses régions du monde, le Plan vise à en démontrer la valeur concrète dans la résolution des problématiques mondiales. En offrant des solutions ciblées reposant sur l'état de droit, l'OIDD s'engage à aider les populations et les gouvernements à atteindre plus efficacement leurs objectifs. Qu'il s'agisse de faciliter l'accès des populations vulnérables à la justice, de lutter contre la corruption, de promouvoir l'égalité des genres ou de favoriser la justice climatique, l'approche de l'OIDD est adaptée aux besoins et contextes spécifiques de ses partenaires, en garantissant que l'état de droit contribue significativement à améliorer la vie des gens.
4. Sur la base de l'expérience acquise lors du cycle stratégique 2021-2024, l'OIDD continue de s'engager à promouvoir la justice centrée sur les personnes, à instaurer des systèmes juridiques plus efficaces, responsables et ouverts, et à accentuer le lien entre état de droit et développement durable. Le Plan stratégique 2025-2028 établit une vision tournée vers l'avenir pour l'Organisation, en équilibrant ambition et pragmatisme tout en tirant parti des forces de l'OIDD. Il fixe notre direction stratégique pour les quatre prochaines années, en tirant parti des avantages comparatifs de l'OIDD pour promouvoir la paix, la justice et développement durable à travers le globe.
5. Le Plan est le fruit de larges consultations avec les parties intéressées, d'une analyse minutieuse des tendances émergentes, et des leçons que l'OIDD a tirées de ses cycles stratégiques passés. Il est conçu pour être flexible et adaptable, en tenant compte d'un paysage mondial à l'évolution rapide et de la nécessité d'approches innovantes, cohérentes et inclusives qui répondent aux besoins de nos partenaires. L'OIDD continuera de tirer parti de sa position unique d'organisation intergouvernementale avec une forte présence sur le terrain et des partenariats fiables aux niveaux mondial, régional et national.
6. Le Plan stratégique 2025-2028 reflète notre vision de l'état de droit, à la fois résultat et moteur de la paix et du développement durable. Il identifie les principaux domaines où consolider les systèmes, les capacités et la base de ressources de l'OIDD, en vue de réaliser nos objectifs stratégiques et d'offrir des résultats de haute qualité à nos partenaires et nos bénéficiaires.

7. Dans un monde aux défis et aux opportunités sans précédent, l'OIDD maintient fermement son engagement envers l'état de droit en tant qu'élément indispensable à la réalisation d'un avenir plus juste, équitable et durable pour tous et toutes. Le Plan stratégique constitue une feuille de route qui permettra à l'Organisation de se frayer un chemin à travers les situations complexes des prochaines années, de s'adapter aux nouvelles réalités, et de continuer à défendre la justice et l'état de droit à l'échelle mondiale.

## Élaboration du Plan

Le Plan stratégique 2025-2028 de l'OIDD a été rédigé en suivant une procédure structurée comprenant plusieurs phases, afin de garantir que la nouvelle Stratégie intègre les points de vue de nos parties prenantes, soit cohérente avec l'environnement mondial en évolution, et repose sur notre expérience.

L'OIDD a mené un large processus de consultation – comprenant des entretiens, des groupes thématiques et des enquêtes – auprès de nos organes de gouvernance, de nos Parties membres, du Conseil et d'un large groupe de partenaires actuels et potentiels, parmi lesquels figurent des hauts représentants gouvernementaux, des parlements, des donateurs et des entités onusiennes. Cette consultation portait sur les affaires politiques, la consolidation et le maintien de la paix, le développement, l'égalité des genres, le travail humanitaire et les droits humains. Nous nous sommes entretenus avec la société civile, le monde universitaire, des organisations de femmes et des jeunes. Nous avons aussi beaucoup collaboré avec nos collègues de l'OIDD, en recueillant leurs points de vue. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des groupes de parties intéressées qui ont été consultés.



Nous avons également commandé un examen à mi-parcours du Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD, ce qui a permis de tirer un bilan précieux des forces de l'Organisation et des points à améliorer, et de formuler des recommandations pour le nouveau cycle stratégique.

Pour tirer les leçons de son travail, l'OIDD a examiné les résultats matériels et organisationnels issus du Cadre stratégique des résultats et ressources, mis en place en 2021 pour identifier nos compétences, nos forces et les éléments à développer.

## II. NOTRE ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE

8. Le Plan stratégique de l'OIDD pour 2025-2028 repose sur une analyse des principales tendances externes et des leçons tirées de nos précédents cycles stratégiques, ainsi que sur une évaluation de nos avantages comparatifs.

### A. Tendances

9. La pandémie de COVID-19 a révélé et exacerbé des tensions existantes dans un monde déjà fragile. Elle a entraîné de multiples crises allant de la prolifération des conflits à l'accélération du changement climatique, en passant par des difficultés à trouver des solutions communes pour réglementer efficacement des technologies comme l'intelligence artificielle.
10. Ces crises ont des causes et des effets qui s'entrecroisent, et leurs impacts combinés menacent gravement la paix et le développement durable. On constate un retard significatif, voire même des régressions, dans la réalisation du Programme 2030. En 2024, seules 17 % des cibles des Objectifs de développement durable (ODD) sont en bonne voie pour être atteintes d'ici 2030, tandis qu'un tiers enregistrent une stagnation ou un retour en arrière. Tout cela est étroitement corrélé avec le déclin prolongé de l'état de droit, qui est sous pression à travers le monde.
11. Avec une polarisation croissante, des risques accrus et la possibilité d'une involution après des décennies d'avancées durement acquises en matière de paix, de développement et de droits humains, il est probable que les prochaines années éprouvent considérablement la résilience de la gouvernance à tous les niveaux. Dans ce contexte, l'OIDD a identifié les tendances suivantes qui sont susceptibles de façonner le prochain cycle stratégique.

## Récession de l'état de droit



Le monde fait face à un déclin prolongé de l'état de droit. Cette tendance est caractérisée par des violations du droit international (y compris du droit international humanitaire), un virage vers l'autoritarisme, un recul des droits humains, des attaques envers l'indépendance du système judiciaire et les défenseurs des droits humains, et la fermeture de l'espace civique. Les dépenses consacrées à la justice et à l'état de droit diminuent également dans les budgets nationaux et l'aide au développement.

Il est crucial d'inverser ce déclin pour relever les défis mondiaux et accélérer les progrès vers le développement durable. L'état de droit est le socle qui permet de protéger les droits, de garantir la reddition de comptes et de maintenir la stabilité sociale, en particulier en temps de crise. Il peut s'attaquer aux causes sous-jacentes des principales problématiques mondiales et aider les pays à libérer leur potentiel de développement.

## Hausse des conflits et fragilité accrue



Les conflits violents prolifèrent et atteignent des niveaux inégalés depuis la Seconde Guerre mondiale. En outre, ils deviennent plus complexes, persistants et difficiles à résoudre dans une époque de tensions géopolitiques accrues. En plus du coût élevé en termes de morts et de souffrances humaines, les conflits et la fragilité font partie des principaux obstacles au développement durable. On estime que trois quarts de la population qui connaissent l'extrême pauvreté à travers le monde vivent dans des pays fragiles et touchés par un conflit, et que ce chiffre devrait monter à 86 % d'ici 2030.

L'état de droit, tel qu'inscrit dans la Charte des Nations unies, est le garant de l'égalité souveraine et la base de la paix et de la sécurité au niveau international. À l'échelle nationale, les systèmes juridiques efficaces aident à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et en résolvant les litiges avant qu'ils ne dégénèrent en violence. Ils jouent aussi un rôle essentiel pour poser les fondations de la réconciliation, de la paix et de la réparation.

## Aggravation des inégalités



Malgré les discours qui assurent que « nous sommes tous dans le même bateau », les inégalités se creusent depuis la reprise bancaire après la pandémie de COVID-19, en touchant les femmes et les minorités de façon disproportionnée. La hausse des profondes inégalités est caractérisée par des considérables disparités de revenus dans et entre les pays, et par l'émergence de nouvelles formes d'inégalité liées à des sujets comme l'accès numérique ou la vulnérabilité climatique. L'écart croissant entre riches et pauvres est une source de mécontentement et de tensions socio-économiques, et compromet la promesse du Programme 2030 de ne laisser personne de côté.

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont essentiels pour éradiquer les biais et obstacles systémiques qui perpétuent les inégalités. Des lois justes appliquées par des institutions judiciaires efficaces, accessibles et responsables peuvent être de puissants moteurs de l'égalité. Les approches de justice centrées sur les personnes peuvent créer des conditions identiques pour tous et toutes en promouvant une répartition plus équitable des ressources et des opportunités, et en donnant aux personnes en situation de marginalisation et de vulnérabilité les moyens de revendiquer leurs droits et de participer à la prise de décision.

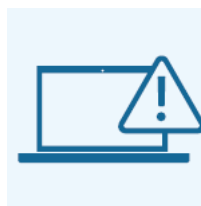
## Réponse lente et inégale au changement climatique



Les conséquences du changement climatique – dont les événements météorologiques extrêmes, l'insécurité alimentaire, les menaces pour la santé et la concurrence quant aux ressources naturelles – apparaissent de plus en plus clairement. Si la transition vers les énergies renouvelables et un modèle de développement plus durable a été lancée, elle est menée à un rythme lent et inégal, et elle risque de laisser de côté les pays et les populations qui sont les premiers à être touchés par la crise climatique alors que ce sont eux qui y contribuent le moins.

Mener une action en faveur du climat sous l'angle de la justice peut permettre aux gouvernements de réaliser leurs engagements en matière de climat, de transformer les systèmes alimentaires et de donner aux populations qui sont vulnérables face au changement climatique les moyens de participer à la prise de décisions relatives aux terres et aux ressources naturelles. Cela peut contribuer à garantir une répartition équitable des coûts et des bénéfices, et à trouver un équilibre entre les besoins présents et les intérêts des générations futures.

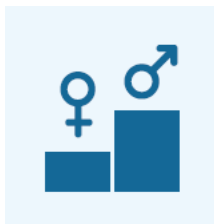
## Promesses et dangers de la technologie



Le développement rapide et l'adoption de technologies d'avant-garde, dont l'intelligence artificielle, promettent de révolutionner l'accès aux services, d'accroître la transparence et de favoriser l'innovation à travers les secteurs. Ils engendrent aussi des problèmes comprenant les abus de surveillance, la désinformation et la désinformation, l'érosion des libertés individuelles, et la perpétuation de la fracture numérique pour ceux qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies et plateformes.

En instaurant des cadres juridiques clairs, inclusifs et applicables, l'état de droit peut guider l'utilisation éthique de la technologie en conciliant les bénéfices de l'innovation et la protection des droits. En outre, il peut promouvoir un accès équitable aux outils et services numériques en garantissant que les avancées technologiques profitent à tous les pays et tous les secteurs de la société.

## Persistance de l'écart entre les genres



La capacité des femmes à jouir de leurs droits et à participer pleinement à la vie publique est un prérequis à la paix et au développement durable. Bien que de réels progrès aient été réalisés en faveur de l'égalité pour les femmes et les filles, ces progrès ralentissent depuis quelques années. On constate que l'écart entre les genres se creuse dans bien des pays en raison de facteurs multiples, dont l'impact de la COVID-19, la hausse des conflits et le recul des droits des femmes. Les obstacles juridiques, culturels et économiques exacerbent encore davantage ces disparités.

Garantir l'égalité pour les femmes et les filles est une obligation de droits humains et une urgence en termes de développement. Éliminer les lois et pratiques discriminatoires peut encourager les femmes de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique, ce qui permet de respecter les obligations internationales, notamment celles prévues par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En autonomisant les femmes et les filles et en veillant à ce que les systèmes juridiques tiennent mieux compte de leurs besoins, les pays peuvent favoriser la paix et la stabilité, stimuler la croissance économique, améliorer la situation en matière de santé et d'éducation, et accélérer l'action climatique.

## Polarisation et méfiance



La polarisation et l'érosion de la confiance du public envers les institutions atteignent des niveaux alarmants. Elles sont alimentées par la fragmentation politique, la désinformation et la hausse des inégalités. Ces situations renforcent les divisions au sein des sociétés et sapent la légitimité perçue des institutions publiques. La diminution de la confiance envers les gouvernements, les médias et d'autres secteurs clés augmente le risque de troubles sociaux, qui peuvent déstabiliser des pays et entraver le développement.

Restaurer la confiance du public nécessite des lois efficaces et des institutions ouvertes, transparentes et responsables qui fonctionnent de façon intègre. Un système juridique équitable et impartial qui amène tous les acteurs à rendre des comptes, quel que soit leur statut, peut contribuer à rétablir la confiance et la foi envers les gouvernements. En autonomisant les personnes et les groupes traditionnellement exclus et en les considérant comme des partenaires à part entière, on peut promouvoir la cohésion sociale et réduire la polarisation.

## Un ordre mondial contesté



Le système multilatéral est de plus en plus sous pression au vu des tensions géopolitiques grandissantes, des défis en matière de droit international et des changements de pouvoir, ce qui rend le consensus et la collaboration plus difficiles. L'affaiblissement des règles et des institutions qui étayent traditionnellement la sécurité et la coopération internationales menace les

efforts fournis pour relever les défis mondiaux comme le changement climatique, les urgences de santé publiques et les conflits.

Les valeurs inscrites dans la Charte des Nations unies, notamment l'égalité souveraine, la résolution pacifique des conflits et le respect de l'état de droit, offrent une base durable à un multilatéralisme renouvelé dans un monde multipolaire. Faire respecter la législation et les normes internationales permet de régler les litiges de façon pacifique. L'état de droit jouera aussi un rôle crucial dans l'instauration de mécanismes équitables et efficaces qui encouragent une action mondiale autour des questions transnationales et des problématiques communes.

## **B. Leçons tirées du Plan stratégique 2021-2024**

---

12. Aux fins de l'élaboration de son nouveau Plan stratégique, l'OIDD a tiré les leçons de son cycle stratégique 2021-2024, y compris en effectuant un examen à mi-parcours, en exploitant les résultats du Cadre stratégique des résultats et ressources (CSRR), et en menant une large consultation des parties intéressées.
13. Les conclusions de cet exercice ont donné un aperçu précieux de nos progrès et des domaines où évoluer, en réaffirmant la pertinence et l'impact de notre travail tout en soulignant les opportunités de croissance et d'amélioration.
14. L'examen à mi-parcours a révélé que le Plan stratégique de l'OIDD demeure tout à fait pertinent, et que notre vision et notre mission répondent bien aux besoins juridiques de nos partenaires. Notre engagement en faveur de la justice centrée sur les personnes, pierre angulaire de l'approche de l'OIDD, et l'accent mis sur le dialogue ouvert permettent l'autonomisation des personnes en quête de justice et amènent les systèmes juridiques à mieux tenir compte des besoins des populations que nous servons.
15. L'élaboration du CSRR a largement contribué à améliorer l'approche de gestion de l'OIDD, basée sur les résultats. La mise en œuvre progressive du CSRR nous a permis de recueillir des données utiles et ainsi de mieux comprendre nos résultats. Entre 2021 et 2023, l'OIDD a autonomisé 150 000 personnes en quête de justice, offert un développement des capacités à plus de 16 000 agents de la justice, et soutenu près de 600 initiatives de réforme juridique et politique à travers le monde.
16. Ces dernières années ont été extrêmement instables avec la pandémie de COVID-19 et des conflits dans plusieurs pays où intervient l'OIDD. L'examen a mis en avant la grande capacité de l'OIDD à s'adapter à ces crises en maintenant ses activités et en aidant les personnes en quête de justice de façon innovante, notamment dans des régions difficiles comme l'Afghanistan et le Sahel. Notre Stratégie sur le genre contribue à réduire l'écart entre les genres en matière de justice en visant à éliminer les lois discriminatoires, à éradiquer la violence fondée sur le genre, et à autonomiser les femmes dirigeantes dans le secteur judiciaire. Ce succès montre bien l'importance de continuer à prioriser la justice pour les femmes et les filles dans le travail de l'OIDD.



17. Le rôle de l'OIDD en tant que guide et partenaire de choix en matière d'état de droit est un point clé de l'efficacité de l'Organisation. Nos relations de confiance nous permettent de réunir des groupes multipartites autour de sujets importants, ce qui transforme et consolide nos partenariats, et amplifie l'impact de notre travail. L'examen a souligné à plusieurs reprises l'importance des approches factuelles. Tirer parti de l'expérience de l'OIDD en matière de recherches pour informer nos programmes et notre plaidoyer est essentiel à notre valeur ajoutée.
18. L'examen a constaté l'efficacité de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets, permettant ainsi à l'Organisation de réaliser ses objectifs malgré des contraintes liées aux ressources. Il a révélé la nécessité de mieux ancrer l'approche de mise en cohérence tout le long du cycle des programmes, et d'allouer les ressources de façon plus équilibrée entre les deux Objectifs stratégiques du Plan stratégique 2021-2024.
19. Plusieurs investissements ont été réalisés dans les systèmes et processus internes. Achever le développement des systèmes constituera une étape significative pour l'Organisation en vue d'accroître son efficacité et sa transparence. Le développement de nouveaux systèmes et processus devrait être accompagné d'une aide à la formation, à la mise en place et à l'intégration de nouvelles méthodes de travail dans la culture organisationnelle.
20. L'examen a souligné l'importance d'investir dans les ressources humaines et d'améliorer la communication à tous les niveaux, d'accroître le travail d'équipe, de supprimer les cloisonnements, et de favoriser une compréhension commune du travail de l'Organisation. Il a également mis en avant la nécessité d'élargir la base de ressources de l'OIDD et d'obtenir des financements non soumis à restriction plus prévisibles au travers d'accords pluriannuels, afin de soutenir l'investissement dans nos programmes et systèmes.
21. Ces leçons guideront l'OIDD tandis que nous poursuivons notre mission, en garantissant que nos stratégies tiennent compte de nos expériences passées et répondent aux besoins changeants de nos partenaires.

## C. Avantages comparatifs de l'OIDD

---

22. À une époque où les besoins augmentent et où les ressources diminuent, l'OIDD vise à garantir que son travail optimise la contribution de l'état de droit à la paix et au développement durable. Cela implique de nous concentrer sur nos principales forces, de nous adapter à un environnement dynamique, et d'établir des partenariats avec des organisations qui partagent notre vision afin d'accroître notre impact tout en garantissant la complémentarité.
23. Au travers d'une large consultation de nos partenaires, nous avons identifié les points suivants comme avantages comparatifs de l'OIDD :
- Mandat clair et emphase sur l'état de droit, à la fois résultat et moteur de la paix et du développement durable.
  - Maîtrise des sujets au croisement entre l'état de droit et le développement, notamment le climat, le développement économique inclusif et la santé, qui ne sont généralement pas abordés sous le prisme de l'état de droit.
  - Capacité à lier politiques et mesures concrètes grâce à une présence sur le terrain à travers le monde et à une approche cohérente appliquée aux programmes, aux recherches et au plaidoyer politique.
  - Expérience de travail dans divers systèmes juridiques et tout le long de la chaîne de justice afin de proposer des solutions reposant sur l'état de droit qui soient concrètes et adaptées aux besoins nationaux.
  - Partenaire de développement fiable, capable de promouvoir la coopération entre les gouvernements et la société civile, et au sein des différentes branches des gouvernements.
  - Flexibilité et agilité, bon investissement pour les partenaires nationaux et de développement.

### III. VISION, MISSION ET VALEURS

#### Vision

Un monde où chaque personne vit dans la dignité et l'égalité dans un état de droit.

#### Mission

Nous défendons la justice axée sur les personnes et promouvons l'état de droit pour encourager le développement durable et aider à créer des sociétés plus pacifiques, ouvertes et résilientes.

#### État de droit

L'approche de l'OIDD quant à son mandat est motivée par notre vision d'un monde plus juste et égalitaire. Nous œuvrons à donner aux gouvernements et aux individus les moyens d'agir, et à renforcer les institutions pour réaliser la justice, la paix et le développement durable.

L'état de droit est un principe de gouvernance selon lequel toutes les personnes et entités, y compris l'État lui-même, doivent rendre compte de leurs actions à l'égard de la loi.

L'OIDD pense que l'état de droit implique des procédures impartiales et des résultats justes. Il nécessite des lois claires et tournées vers l'avenir, rendues publiques et appliquées dans le respect des procédures par un pouvoir judiciaire indépendant. Il intègre l'élément essentiel qu'est la justice – qui insiste sur l'égalité, l'inclusivité, l'impartialité et la non-discrimination –, ainsi qu'un engagement envers les principes démocratiques et une bonne gouvernance.

L'état de droit protège les droits humains et offre un cadre qui permet de les réaliser au travers de garanties constitutionnelles et juridiques, d'institutions qui favorisent une mise en œuvre et une reddition de comptes efficaces, et de voies de recours judiciaires et administratives. En outre, il donne aux gens les moyens d'accéder à la justice et de revendiquer leurs droits.

Ce n'est qu'en mettant en œuvre cette vision de l'état de droit que l'on peut concrétiser l'ambition du Programme 2030 de ne « laisser personne de côté ».

## Valeurs

L'ensemble du travail de l'OIDD est guidé par les valeurs et principes ci-dessous.

### Durabilité

La durabilité est un principe clé du développement. Elle est cruciale pour trouver un équilibre entre les besoins présents et la sauvegarde des droits des générations futures. L'OIDD pense que l'état de droit est fondamental pour faire cohabiter équitablement les intérêts complexes qui sont au cœur du développement durable et pour en promouvoir les dimensions économiques, sociales et environnementales. L'Organisation vise à garantir que les acquis en termes de paix et de développement soient conservés à long terme en cherchant à obtenir un impact pérenne pour nos partenaires aux niveaux individuel, institutionnel et, à terme, sociétal.



### Axe des personnes

Mettre les personnes et leurs besoins, ainsi que les droits humains, au centre des systèmes judiciaires est essentiel dans l'approche de l'OIDD. Que nous travaillions avec des gouvernements, des institutions judiciaires, la société civile ou des systèmes coutumiers et informels, le but final est de veiller à ce que la loi et les institutions qui participent à son application protègent et autonomisent les personnes, et leur permettent de jouir de leurs droits et de vivre dans la dignité et l'égalité.



### Égalité des genres

L'égalité des genres, dont la capacité des femmes et des filles à jouir de l'ensemble de leurs droits et à participer de façon significative dans tous les aspects de la société, est un élément clé des droits humains et un impératif pour faire avancer le Programme 2030 dans son entièreté. Au vu de son importance fondamentale, l'OIDD promeut l'égalité des genres en la considérant comme un objectif indépendant et en l'intégrant dans l'ensemble de son travail.



### Appropriation locale

L'état de droit implique de faire des choix essentiels et délicats, d'un point de vue politique, en matière de justice, de droits humains et de valeurs, et contribue à définir la relation entre les individus et l'État, ainsi que la répartition des pouvoirs et des ressources dans la société. Il est préférable que ces décisions soient prises par celles et ceux qu'elles concernent. Si les réformes juridiques doivent durer dans le temps, elles ne peuvent pas

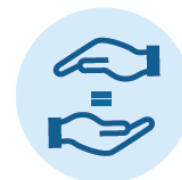


être dictées par des entités extérieures, mais doivent faire l'objet d'efforts locaux et d'une appropriation nationale au sens le plus large possible.

---

## Droits humains

Les droits humains freinent l'exercice arbitraire du pouvoir et donnent aux citoyens les moyens d'amener les gouvernements à rendre des comptes. Ils contribuent à fournir l'essence de la loi et donnent un sens à l'*état de droit*, à distinguer de la *dictature du droit*. L'OIDD inscrit son travail dans un système de droits et d'obligations correspondantes, établi par le droit international et guidé par les principes d'égalité, de non-discrimination, d'inclusivité, de participation, de transparence et de reddition de comptes.



## Pluralisme juridique

L'OIDD reconnaît que les pays ont des traditions juridiques diverses et que les personnes résolvent leurs litiges de bien des façons. Nous avons la volonté de collaborer avec la pluralité des systèmes juridiques de manière à accroître la capacité des personnes à accéder à la justice et à réaliser leurs droits, dans le respect des normes internationales.



## Transparence et reddition de comptes

L'OIDD s'engage à maintenir les plus hauts niveaux de transparence et de reddition de comptes. Nous reconnaissons l'importance de rendre compte de nos résultats et de l'usage responsable de nos ressources, et nous continuerons à garantir la transparence et la reddition de comptes pour nos partenaires, nos bénéficiaires, nos organes de gouvernance et nos parties prenantes.



## Partenariats

Les problèmes mondiaux les plus pressants n'ont pas de frontières et ne peuvent être réglés effectivement que grâce à une coopération et une solidarité internationales. Faire avancer la création de sociétés plus pacifiques, justes et ouvertes requiert des efforts fournis par l'ensemble de la société. L'OIDD accorde une grande importance à la collaboration avec un vaste éventail d'acteurs aux niveaux international, régional et national, en vue de regrouper des compétences et des ressources, de consolider notre capacité à rassembler, et d'optimiser notre impact.



# Plan stratégique de l'OIDD pour 2025-2028

## VISION

Un monde où chaque personne vit dans la dignité et l'égalité dans un état de droit.

## MISSION

Défendre la justice axée sur les personnes et promouvoir l'état de droit pour encourager le développement durable et aider à créer des sociétés plus pacifiques, ouvertes et résilientes.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

L'état de droit accélère les progrès vers la paix et le développement durable.



### Mobiliser un soutien politique et financier



### Systèmes et capacités organisationnels

Qualité, données et résultats    Investir dans les personnes    Améliorer les systèmes et processus

## PLAN STRATÉGIQUE 2025-2028

24. Dans un monde étourdi par les conflits, le changement climatique et les profondes inégalités, l'état de droit est indispensable pour pour s'attaquer efficacement aux défis planétaires et promouvoir la paix et le développement durable.
25. L'état de droit permet d'examiner les griefs qui sont souvent à l'origine des conflits lorsqu'on les laisse s'envenimer. Il garantit que les systèmes juridiques soient équitables, accessibles et réactifs, contribuant ainsi à résoudre les litiges avant qu'ils ne dégénèrent. Alors que le monde est face à une crise de confiance envers les institutions publiques, les systèmes juridiques centrés sur les personnes peuvent aider à restaurer la confiance en amenant les puissants à rendre des comptes et en donnant à la population l'assurance que les institutions travaillent dans l'intérêt de tous et toutes, et non d'une poignée de privilégiés.
26. L'état de droit peut aider les gouvernements et les populations à atteindre leurs priorités en termes de développement. Sa contribution vitale – en tant que catalyseur essentiel des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable – est reconnue dans le Programme 2030 et plus particulièrement dans l'ODD 16 sur les sociétés pacifiques, justes et ouvertes. Des lois et institutions efficaces sont nécessaires pour éradiquer la pauvreté, promouvoir l'égalité des genres, améliorer l'accès équitable aux services publics et garantir la croissance économique.
27. Au niveau international, l'état de droit promeut l'égalité, la prévisibilité et la transparence au travers des lois et normes qui guident le comportements des nations, et sont à la base du système multilatéral. Il facilite la coopération internationale et peut contribuer à garantir l'équité et l'efficacité des réponses mondiales aux défis communs. Il peut offrir un cadre pour gérer des problématiques transnationales complexes comme le changement climatique, le terrorisme, les déplacements, les migrations et les cybermenaces, qui ne s'arrêtent pas aux frontières.
28. Le Plan stratégique de l'OIDD pour 2025-2028 est conçu pour tirer parti des avantages comparatifs de l'Organisation en vue de maximiser la contribution de l'état de droit pour résoudre les problématiques mondiales, consolider et maintenir la paix, et accélérer les progrès vers le développement durable.
29. À cette fin, le Plan comprend six Résultats interreliés qui tiennent compte des priorités de nos partenaires et s'attaquent à bon nombre de causes profondes des crises mondiales. Au cours du prochain cycle stratégique, l'OIDD promouvra des solutions personnalisées reposant sur l'état de droit afin d'étendre l'accès à la justice, d'accroître l'intégrité publique, de resserrer l'écart entre les genres en matière de justice, d'encourager la justice climatique et une croissance économique inclusive, et de réduire les inégalités de santé.
30. En cette époque où l'état de droit est sous pression, le Plan souligne l'importance de mobiliser un soutien politique et financier. L'OIDD veillera à ce que l'état de droit reste une priorité à l'ordre du jour international au travers de partenariats stratégiques, d'un plaidoyer politique, d'une mobilisation de ressources et d'une communication efficace.
31. Afin d'aider l'OIDD à réaliser son objectif stratégique, le Plan identifie les domaines où nous devons renforcer nos systèmes et capacités organisationnels lors du prochain cycle

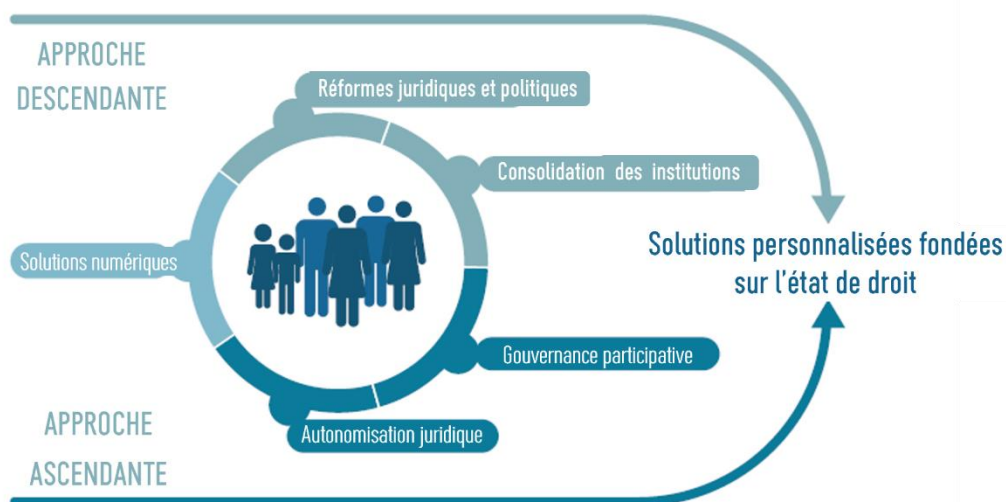
stratégique, c'est-à-dire améliorer la qualité, les données et les résultats, investir dans le développement du personnel, et optimiser les systèmes et processus pour une meilleure efficacité et reddition de comptes.

32. Les trois éléments transversaux suivants continuent de guider le travail de l'OIDD.
33. **Inclusion** : En cette période de profondes inégalités et de discrimination croissante, les principes « ne laisser personne de côté » et « aider d'abord les plus défavorisés » du Programme 2030 sont au cœur de l'approche de l'OIDD. Nous avons la volonté d'axer nos efforts sur les personnes confrontées aux conditions d'injustice et d'inégalité les plus dures, notamment les femmes et les filles, les personnes vivant dans des zones de conflit, les jeunes, les enfants, et les personnes réfugiées, migrantes et/ou apatrides. Bien que notre mandat et nos activités aient une portée mondiale, l'Organisation continuera d'apporter une aide dans les contextes fragiles et touchés par un conflit, y compris les pays en pleine transition démocratique et les pays les moins avancés et en développement. L'inclusion des femmes, des jeunes et d'autres groupes traditionnellement exclus n'est pas seulement une question d'équité, mais un facteur indispensable dans les approches mobilisant l'ensemble de la société, qui sont nécessaires pour la paix et le développement durable.
34. **Intégration** : La complexité et l'interconnexion des défis mondiaux exigent des solutions multidisciplinaires cohérentes. Sur la base de données factuelles et de sa propre longue expérience, l'OIDD sait que résoudre ces problématiques requiert des interventions globales et personnalisées qui répondent aux besoins spécifiques des personnes en quête de justice. Nous continuerons d'accentuer les synergies entre les programmes, les recherches et le plaidoyer politique pour maximiser son impact en permettant des réponses plus efficaces aux défis complexes en matière de justice et de développement.
35. **Innovation** : Dans un environnement caractérisée par des changements rapides et des difficultés sans précédent, la capacité de l'OIDD à innover est plus cruciale que jamais. L'Organisation cherchera avant tout à baser son travail sur des éléments factuels tout en adaptant ses méthodes pour réagir aux sujets nouveaux et émergents. Notre emphase sur l'innovation implique d'encourager une culture de l'expérimentation et d'apprendre autant des succès que des échecs. En priorisant l'innovation, l'OIDD pourra non seulement améliorer sa réactivité aux défis mondiaux, mais aussi se positionner comme figure de proue dans le lancement de nouvelles approches de la justice et du développement durable.



## Leviers du changement :

Centrer la justice sur les personnes au travers de solutions personnalisées fondées sur l'état de droit



36. L'approche de l'OIDD en matière de justice centrée sur les personnes est guidée par une vision où les individus, à travers la planète, utilisent des voies différentes – allant des tribunaux et des institutions aux chefs traditionnels et aux groupes communautaires – pour régler leurs litiges et revendiquer leurs droits. Pour être efficaces, les systèmes juridiques doivent être mieux ancrés dans la réalité des populations et se reposer sur une meilleure compréhension des défis auxquels ces populations font face et sur un respect de leurs droits humains.
37. Nous établissons des partenariats avec les gouvernements pour veiller à ce que les lois et institutions soient inclusives et équitables, et favorisent la paix et le développement durable. Ensemble, nous œuvrons à autonomiser les personnes et les communautés pour qu'elles puissent revendiquer leurs droits, à satisfaire leurs besoins juridiques et à collaborer activement avec les décideurs.
38. Conformément à cette approche « descendante et ascendante », l'OIDD cherche à entraîner un changement à plusieurs niveaux, au travers des cinq Leviers de changement suivants.
- **Réformes juridiques et politiques** : Des lois et politiques efficaces sont nécessaires dans tous les domaines, qu'il s'agisse d'éradiquer la pauvreté et la faim, ou de promouvoir l'égalité des genres. L'OIDD a la volonté de défendre des réformes juridiques et politiques inclusives qui répondent aux besoins changeants de nos partenaires. En collaborant avec les gouvernements et d'autres parties prenantes pour examiner, rédiger et réviser les lois et politiques, et en participant à un dialogue ouvert, l'OIDD œuvre à instaurer un environnement juridique propice à la paix, au développement durable et à la protection des droits humains.
  - **Consolidation des institutions** : Le travail de l'OIDD sur le renforcement institutionnel vise à améliorer la réactivité, l'efficacité et l'intégrité des institutions formelles et informelles dans l'écosystème juridique, y compris les instances

judiciaires, les tribunaux administratifs, les autorités chargées des poursuites et les agences chargées de l'application des lois. Nous œuvrons à accroître les capacités techniques, opérationnelles et stratégiques de nos partenaires afin d'offrir des services efficaces, accessibles et responsables, conformes aux priorités nationales et aux besoins des personnes en quête de justice.

- **Solutions numériques** – L'exploitation des technologies numériques, de l'intelligence artificielle à la blockchain, constitue un nouveau domaine important à explorer pour l'état de droit dans un monde de plus en plus numérique. En tirant parti de la technologie, l'OIDD promeut des approches innovantes pour étendre l'accès à la justice, accroître la transparence et faciliter la prestation des services juridiques. Encourager un usage responsable de la technologie sera crucial pour surmonter les défis émergents dans l'espace numérique, tels que la cybercriminalité et la violence numérique fondée sur le genre; Tel qu'énoncé dans plusieurs cadres multilatéraux comme le Pacte numérique mondial, il est particulièrement important que les solutions numériques soient utilisées de façon responsable pour étendre l'accès, au lieu de répliquer ou d'exacerber les inégalités existantes ou d'en engendrer de nouvelles.
- **Gouvernance participative** : L'OIDD promeut des modèles de gouvernance qui impliquent les communautés dans les processus décisionnels qui les concernent. En soutenant les mécanismes de participation communautaire aux décisions juridiques et politiques, nous facilitons un dialogue direct entre les populations et les gouvernements en alimentant un environnement de compréhension mutuelle et de coopération, en cette époque où l'espace civique se réduit. Cette collaboration encourage la transparence et la reddition de comptes en permettant aux membres de la communauté de contrôler les services publics et de participer activement à la gouvernance.
- **Autonomisation juridique** : Amener les personnes à comprendre et utiliser efficacement la loi est un aspect fondamental de l'approche de l'OIDD. Nous offrons une aide et des conseils juridiques pour garantir que les personnes puissent revendiquer leurs droits et régler leurs litiges. Des campagnes d'information juridique sont menées pour éduquer les populations à leurs droits et leurs responsabilités, et nous soutenons les personnes et les organisations qui aident les communautés à se frayer un chemin parmi les difficultés juridiques.

39. L'OIDD suit une approche des « écosystèmes juridiques », fondée sur les Leviers de changement, pour élaborer des solutions ciblées reposant sur l'état de droit et adaptées aux besoins juridiques uniques et à la vie des personnes dans divers contextes.

40. Pour atteindre nos objectifs, il est essentiel de comprendre l'économie politique de l'état de droit, c'est-à-dire la nature des réformes juridiques et institutionnelles, leur impact sur les intérêts de diverses parties, et les dynamiques de pouvoir qui entraînent ou entravent le changement. Cela nécessite d'identifier les plus grands défis en matière de justice dans des contextes particulier – allant de la détention arbitraire et la corruption à l'accès à la terre ou aux opportunités économiques – et d'élaborer des solutions personnalisées qui aident à combler l'écart entre les normes internationales et les réalités locales. Conformément à son principe directeur d'inclusion, l'OIDD veille tout particulièrement à mettre les besoins juridiques des femmes, des filles et des groupes marginalisés au cœur de son travail.

41. Nous cherchons à amener la justice plus près des populations en tirant parti des systèmes et des capacités sur place lorsque c'est possible. Consciente qu'une partie significative de

la population mondiale a recours aux mécanismes de justice coutumière et informelle pour résoudre les problèmes juridiques, l'OIDD œuvre à garantir que ces mécanismes soient plus accessibles, mieux intégrés dans le système de justice formel et alignés sur les normes relatives aux droits humains.

42. Dans le cadre de son approche de mise en cohérence, l'OIDD investit dans le suivi, l'évaluation et les recherches pour vérifier l'efficacité de ses interventions et tirer des leçons de son expérience. Ces outils offrent aussi des données qui informent les initiatives en cours et futures, et contribuent aux dialogues mondiaux sur l'état de droit au travers du plaidoyer politique.
43. Grâce à cette approche globale, l'OIDD cherche à garantir que ses interventions mettent les personnes au centre de la justice et aident ses partenaires à trouver des solutions reposant sur l'état de droit qui soient les plus adaptées à leurs priorités en termes de développement.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE : L'état de droit accélère les progrès vers la paix et le développement durable



44. L'état de droit peut être un puissant moteur de paix et de développement durable, comme énoncé dans le Programme 2030 et le Pacte pour l'avenir. Il offre le cadre nécessaire pour créer des sociétés justes, ouvertes et résilientes, où les droits sont protégés et les institutions responsables, et où toutes les personnes ont un accès égal à la justice. Le Plan stratégique de l'OIDD se concentre sur l'utilisation de l'état de droit pour accélérer les progrès dans plusieurs dimensions du développement, en s'attaquant aux défis complexes auxquels le monde est confronté aujourd'hui.
45. Pour parvenir à cet objectif, le Plan vise à réaliser six Résultats interreliés qui ciblent des domaines clés : l'accès à la justice, l'intégrité publique, l'égalité des genres, la justice climatique, la croissance économique inclusive, et l'égalité de santé. En se concentrant sur ces domaines, l'OIDD cherche à bâtir un monde où tous les individus peuvent exercer leurs droits et participer pleinement à la société.

46. L'OIDD obtiendra ces résultats au travers des cinq Leviers de changement : réformes juridiques et politiques, renforcement des capacités institutionnelles, promotion de solutions numériques, incitation à une gouvernance participative, et amélioration de l'autonomisation juridique. Ces Leviers intègrent des programmes, des recherches et un plaidoyer politique pour engendrer un impact significatif et durable. Au travers d'une collaboration avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires, l'OIDD veillera à ce que l'état de droit demeure au cœur des efforts pour bâtir un monde plus pacifique, juste et durable.

## RÉSULTAT 1

### Accès à la justice étendu



47. La justice est un droit fondamental mais elle est encore hors de portée pour la plupart de la population mondiale. Les obstacles comme les contraintes financières, le manque de connaissances, les lois excluantes et les procédures juridiques complexes rendent la justice inatteignable pour beaucoup. Les affaires traînent souvent pendant des années, les communautés manquent d'avocats, et bon nombre de personnes restent oubliées par le système.
48. Dans les contextes de crise et d'urgence, notamment en cas de conflit, la capacité à résoudre les litiges et à obtenir réparation devient encore plus cruciale. C'est particulièrement vrai pour les personnes qui connaissent la pauvreté, les inégalités et l'insécurité, et qui dépendent le plus de la protection de la loi. Afin de combler l'écart en matière de justice, des investissements significatifs et des innovations sont nécessaires, et les systèmes juridiques doivent se pencher sur les difficultés les plus pressantes pour les populations les plus vulnérables.
49. Le Plan stratégique de l'OIDD pour 2025-2028 repose sur la notion de justice centrée sur les personnes, afin de résoudre le déséquilibre entre une augmentation de la demande et une offre de justice limitée. Notre approche met l'accent sur les réformes et les innovations qui améliorent l'accès et l'inclusion, et qui produisent des résultats plus justes pour les détenteurs et détentrices de droits.
50. L'OIDD a la volonté de s'assurer que la justice devienne une réalité pour tous et toutes, en particulier les personnes qui en ont le plus besoin. En mettant les personnes au cœur de la justice, l'Organisation vise à instaurer des systèmes accessibles, justes et capables de produire des résultats conséquents pour tout le monde. L'OIDD œuvrera à :
- **Soutenir les réformes juridiques factuelles** : L'OIDD aidera ses partenaires à mettre au point des cadres juridiques qui améliorent l'accès à la justice pour tous et toutes, en accordant une attention particulière aux besoins des populations marginalisées ou vulnérables. Nous encouragerons des réformes juridiques inclusives reposant sur des faits et adaptées aux besoins juridiques uniques de chaque pays, en élaborant des lois et des politiques qui favorisent la prévention, évitent l'aggravation des litiges, promeuvent des résultats plus justes, et allègent la charge qui pèse sur les systèmes juridiques.
  - **Renforcer les capacités institutionnelles pour offrir des services de justice centrée sur les personnes** : L'OIDD travaillera en partenariat avec des institutions judiciaires, y compris coutumières et informelles, pour accroître leur capacité à

concevoir et proposer des services accessibles et efficaces selon leurs mandats et les besoins juridiques des communautés qu'elles servent. À cette fin, nous soutiendrons les réformes juridiques au niveau nationale, nous consoliderons les chaînes de justice pénale, nous améliorerons la coordination entre secteurs, et nous fournirons une aide technique dans les domaines prioritaires.

- **Promouvoir l'innovation numérique pour accroître l'accès à la justice** : Tirer parti des technologies numériques peut grandement améliorer l'accès à la justice en rendant les services juridiques plus accessibles et efficaces. Nous encouragerons les innovations numériques, y compris par le biais de technologies comme l'intelligence artificielle, qui sont capables d'accroître l'impartialité et l'équité de la justice. Cela implique d'étendre les plateformes et les outils numériques qui facilitent le conseil, la résolution des litiges et d'autres processus juridiques en veillant plus particulièrement à ce que les femmes, les filles et les groupes marginalisés ne soient pas laissés de côté.
- **Aider la société civile et les populations à travailler avec les prestataires de services** : Autonomiser la société civile et les populations pour qu'elles puissent travailler activement avec les prestataires de services juridiques est essentiel pour encourager une prise de décision participative et protéger l'espace civique. L'OIDD soutiendra les initiatives qui renforcent la capacité des populations et des organisations de la société civile – y compris les défenseurs des droits humains – à interagir avec ces prestataires et les décideurs politiques, en appelant à des efforts collectifs pour identifier et combler les besoins juridiques au niveau local.
- **Accroître la capacité des personnes en quête de justice à naviguer entre les diverses voies vers la justice** : L'accès à la justice n'est pas seulement une question de disponibilité des services juridiques, il a aussi trait à la capacité des personnes à se repérer dans le système juridique. L'OIDD œuvrera à accroître l'aptitude des personnes en quête de justice à comprendre leurs droits et à prendre des décisions éclairées face à des problèmes juridiques, notamment en leur fournissant des ressources et un soutien pour les aider à naviguer entre les instances judiciaires, les tribunaux administratifs et les systèmes de justice coutumière ou informelle, et en veillant à ce qu'elles aient les connaissances et les outils requis pour obtenir véritablement justice.

## RÉSULTAT 2

Accroissement de l'intégrité publique et des efforts de lutte contre la corruption



51. La corruption sape la confiance envers les gouvernements et les institutions publiques, et est un frein majeur à la paix et au développement durable. Elle détourne des fonds publics de services essentiels comme les soins de santé, l'éducation et les infrastructures. Elle entrave considérablement le développement économique et entraîne une croissance plus lente, des opportunités réduites et un manque de mobilité sociale, ce qui touche plus particulièrement les personnes pauvres et marginalisées.
52. Transparence, reddition de comptes et égalité devant la loi sont indispensables pour lutter contre la corruption. L'état de droit offre les outils et les institutions nécessaires pour détecter, prévenir et punir les pratiques corrompues. Il favorise la transparence car il permet l'application des réglementations qui requièrent la révélation publique des

informations et, en protégeant les lanceurs d’alerte qui exposent la corruption, garantit que les personnes au pouvoir soient amenées à rendre des comptes, quel que soit leur statut.

53. L’application des instruments juridiques existants comme la Convention des Nations unies contre la corruption est essentiel pour garantir que les ressources publiques soient dépensées de façon efficace et promouvoir plus de transparence, de reddition de comptes et d’intégrité aux niveaux national et international. Les institutions juridiques, qui travaillent en partenariat avec d’autres branches du gouvernement, et la société civile peuvent jouer un rôle crucial dans la lutte contre la corruption, c’est pourquoi garantir leur indépendance et leur intégrité doit être une priorité. Nous chercherons à :

- **Consolider les cadres juridiques et politiques pour encourager la transparence, l’intégrité et la reddition de comptes** – L’OIDD travaillera avec les gouvernements et les parties prenantes pour élaborer et consolider des cadres juridiques et politiques qui promeuvent la transparence, l’intégrité et la reddition de comptes dans le secteur public et le secteur privé. En assurant la solidité et l’applicabilité de ces cadres, nous visons à créer des environnements où la corruption est limitée et où l’intégrité est de mise à tous les niveaux de la gouvernance.
- **Aider les institutions à prévenir, détecter, investiguer et punir la corruption** – Une lutte efficace contre la corruption requiert des institutions capables de prévenir, détecter, investiguer et punir la corruption. Nous apporterons un soutien à la justice et aux institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption pour accroître leurs capacités dans ces domaines, en veillant à ce qu’elles aient les outils, les ressources et les connaissances nécessaires pour combattre la corruption et promouvoir l’intégrité. Nous étendrons ce soutien à la promotion de normes et pratiques éthiques au sein du secteur judiciaire.
- **Tirer parti du passage au numérique pour accroître la transparence et réduire la corruption** – L’innovation numérique joue un rôle critique pour réduire les possibilités de corruption en permettant une gouvernance plus transparente et efficiente. Nous promouvoir le développement et la mise en place de processus de dématérialisation qui améliorent la transparence, rationalisent les activités et limitent les possibilités de pratiques corrompues. Ces outils numériques seront conçus pour permettre une prestation des services publics qui soit ouverte, responsable et moins sujette à la manipulation.
- **Améliorer la collaboration de la société civile avec les mécanismes de prévention et de reddition de comptes** – La société civile joue un rôle majeur pour promouvoir la reddition de comptes et garantir l’efficacité de la lutte contre la corruption. Nous soutiendrons les initiatives qui améliorent la collaboration de la société civile avec les mécanismes de prévention, de participation civique et de reddition de comptes. En autonomisant les populations et les organisations de la société civile pour qu’elles puissent participer activement à la lutte contre la corruption, nous œuvrons à favoriser une culture d’intégrité et de transparence à travers la société.
- **Améliorer la sensibilisation aux droits et la capacité de demander réparation en cas de corruption** – Mieux sensibiliser les populations aux droits et aux mécanismes disponibles pour demander réparation est essentiel dans la lutte contre la corruption. Nous soutiendrons les démarches d’éducation des personnes et des communautés à leurs droits et aux moyens d’amener les acteurs corrompus à rendre des comptes, ce qui implique de les informer sur les mécanismes de signalement, les recours en justice et les systèmes d’assistance accessibles à toutes les personnes affectées par la corruption.

## RÉSULTAT 3

### Resserrement de l'écart entre les genres en matière de justice



54. Les femmes et les filles font souvent face à des obstacles juridiques et sociétaux uniques qui les empêchent d'accéder à la justice, ce qui les expose à la discrimination, à la violence et à l'exploitation. Comblent cet écart en matière de justice est indispensable pour garantir que la moitié de la population mondiale puisse jouir des mêmes droits et protections et participer pleinement à la société. Les lois et les institutions peuvent offrir un environnement solide propice à la promotion des droits des femmes, mais bien souvent, elles discriminent les femmes, ne tiennent pas compte de leurs besoins, ou sont appliquées sans leur participation.
55. Les sociétés ne peuvent pas prospérer lorsque la moitié de leur population est exclue de la justice. Comblent l'écart entre les genres en matière de justice est essentiel pour maintenir la paix et accélérer les progrès vers le développement durable. L'OIDD place les femmes et les filles, dans toute leur diversité, au cœur de ses efforts. En plus d'intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des programmes, des recherches et du plaidoyer politique de l'OIDD, nous consacrons des interventions aux besoins juridiques spécifiques des femmes et des filles :
- **Soutenir l'élimination des lois et pratiques discriminatoires** – Nous œuvrerons à éliminer les lois et pratiques discriminatoires qui entravent la capacité des femmes et des filles à participer pleinement à la vie publique, notamment en identifiant les lois et politiques qui discriminent les femmes, et en appuyant l'élaboration de lois et politiques qui transcendent les genres.
  - **Aider les institutions à répondre aux besoins juridiques des femmes et des filles** – Nous aiderons les institutions juridiques à comprendre et résoudre les difficultés uniques rencontrées par les femmes et les filles tout au long de la chaîne de justice, ce qui implique d'appuyer des solutions globales et centrées sur les victimes de violence fondée sur le genre, de former le personnel judiciaire, de développer des services spécialisés, et de promouvoir les lois et politiques qui priorisent la sécurité et la dignité des femmes.
  - **Protéger les femmes et les filles dans l'espace numérique** – Tandis que l'espace numérique devient de plus en plus le théâtre de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles, nous chercherons à concevoir des réponses juridiques et institutionnelles aux infractions commises à l'égard des femmes et des filles dans les environnements en ligne, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus. En accroissant les protections dans cet espace, nous visons à créer des environnements numériques plus sûrs où les femmes et les filles peuvent participer pleinement et exercer leurs droits librement.
  - **Promouvoir la direction des femmes dans le secteur judiciaire** – La participation pleine et significative des femmes et des filles aux processus décisionnels est crucial pour atteindre l'égalité des genres. Nous soutiendrons les femmes dirigeantes, les organisations de la société civile et les militants et militantes dans leurs efforts en faveur de l'égalité des genres, et veillerons à ce que les femmes et les filles aient une voix dans la prise de décision à tous les niveaux. Pour cela, nous encouragerons les opportunités de direction, nous fournirons une aide au renforcement des capacités, et

nous promouvoir des politiques qui facilitent la participation et la direction des femmes dans le secteur judiciaire.

- **Donner aux femmes et aux filles les moyens de revendiquer leurs droits** – Donner aux femmes et aux filles les moyens de revendiquer leurs droits est un élément fondamental pour réduire l'écart entre les genres en matière de justice. Nous lancerons des initiatives afin d'améliorer les connaissances juridiques et la sensibilisation aux droits parmi les femmes et les filles, nous fournirons une assistance juridique et nous appuierons les mesures de reddition de comptes juridique et sociale. En donnant aux femmes et aux filles les connaissances, les outils et les ressources dont elles ont besoin, nous cherchons à leur permettre de naviguer efficacement dans le système juridique et de revendiquer leurs droits.

## RÉSULTAT 4

Accélération de la justice climatique et de la gouvernance environnementale



56. L'impact du changement climatique touche tous les aspects du programme de développement durable et engendre des urgences non seulement pour la préservation de l'environnement mais aussi pour la protection des droits humains, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la santé, et des avancées vers un monde plus pacifique. Il est impératif d'agir pour atténuer les causes du changement climatique en réduisant rapidement les émissions de gaz à effet de serre tout en s'adaptant aux conséquences qui ne peuvent être évitées.
57. Les questions de justice, de droits humains, d'impartialité et d'équité sont intrinsèquement liées aux causes et aux répercussions du changement climatique, et doivent donc être au cœur de la réponse à ce problème. L'approche de l'OIDD en matière de justice climatique est centrée sur les personnes en vue d'accélérer l'action climatique tout en assurant la protection des droits des personnes les plus vulnérables et disproportionnellement touchées. Nous cherchons à atteindre cet objectif en veillant à ce que les personnes gagnent en autonomie juridique et à ce que les institutions soient efficaces, accessibles, réactives et responsables, et en garantissant une large participation à la prise de décisions relatives au climat. L'OIDD appelle en outre à trouver un équilibre entre les besoins présents et les intérêts des générations futures, conformément aux engagements de la Déclaration sur les générations futures.
58. Les impacts du changement climatique sur les femmes et les filles sont pluriels et significatifs, allant du risque de perte des moyens de subsistance et d'une hausse de la violence fondée sur le genre à une plus forte exposition aux catastrophes naturelles et au refus de l'accès aux ressources essentielles. C'est pourquoi l'OIDD suit une approche qui transcende les genres quant à la justice climatique, en faisant des femmes et des filles une priorité de l'action climatique. Nous œuvrerons à :
- **Soutenir l'élaboration de lois et politiques équitables sur l'action climatique et les ressources naturelles** – Nous chercherons à renforcer les lois et politiques qui régissent la protection de l'environnement ainsi que l'usage et la gestion équitables des terres, des systèmes alimentaires et d'autres ressources naturelles, y compris celles liées à la baisse des émissions, à la promotion d'une transition juste vers les énergies renouvelables, et à l'adaptation climatique. Nos efforts aideront les



personnes et les communautés – notamment les femmes et les filles parmi les plus vulnérables au changement climatique – à obtenir la reconnaissance de leurs droits formels et coutumiers, ainsi que l'accès aux ressources dont elles dépendent pour vivre.

- **Renforcer les capacités juridiques pour favoriser le développement vert et mettre en œuvre les engagements pour le climat** – Afin de respecter les engagements pour le climat, tels que les contributions déterminées au niveau national, et de promouvoir le développement vert, de nouvelles capacités institutionnelles seront nécessaires, y compris dans le secteur judiciaire. Les capacités juridiques sont indispensables pour réaliser le développement vert et les engagements pour le climat.
- **Explorer les solutions numériques pour la justice climatique** – L'OIDD explorera les solutions numériques pour promouvoir la justice climatique, comme les tribunaux en ligne et les outils virtuels qui améliorent l'accès aux informations sur le climat et appuient les démarches de plaidoyer. Ces solutions peuvent contribuer à limiter l'impact environnemental du secteur judiciaire et mieux équiper les communautés et les acteurs de la justice en vue de protéger les droits environnementaux et réagir aux effets du changement climatique.
- **Promouvoir des approches participatives quant au climat et à la prise de décisions environnementales** – Nous soutiendrons les initiatives qui impliquent les communautés dans les processus décisionnels, notamment celles en première ligne de la crise climatique, en veillant à ce que leurs voix soient entendues et leurs besoins satisfaits. Cela nécessite d'encourager la participation communautaire à la gouvernance des ressources naturelles, d'élaborer des politiques climatiques et de mettre en place des pratiques agricoles durables.
- **Donner aux communautés les plus exposées au changement climatique les moyens de revendiquer leurs droits environnementaux** – Il est essentiel d'autonomiser les communautés les plus vulnérables face au changement climatique pour qu'elles puissent protéger leurs droits relatifs à l'alimentation, à la terre et à l'environnement. Nous mènerons des programmes qui améliorent la capacité de ces communautés à défendre leurs droits et à accéder à une assistance juridique, notamment en les sensibilisant à leurs droits et à l'aide juridiques, et en soutenant les initiatives locales qui traitent des impacts climatiques.

## RÉSULTAT 5

Promotion d'environnements propices à la croissance économique inclusive



59. Des cadres juridiques clairs et efficaces favorisent le commerce, l'investissement et la croissance économique. Ils apportent stabilité et certitude, freinent les comportements coercitifs et prédateurs, et favorisent la concurrence. Des lois et réglementations propices sont un prérequis pour mettre les acteurs économiques au même niveau, encourager l'investissement, et soutenir l'esprit d'entreprise et l'innovation.
60. La promotion d'une croissance économique inclusive et durable au travers de l'état de droit doit être axée sur les besoins des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté. Pour favoriser une croissance économique inclusive, il est nécessaire d'élaborer des

lois et politiques qui la stimulent, de renforcer les capacités des pays à appliquer le droit commercial et économique et à gérer le commerce et l'investissement, et de faciliter la résolution des litiges commerciaux par le biais des tribunaux et de mécanismes de règlement alternatif des litiges (RAL). À cette fin, l'OIDD visera à :

- **Aider nos partenaires à élaborer des lois et politiques en faveur d'une croissance économique inclusive** – Nous collaborerons avec nos partenaires, notamment dans les pays en développement, pour rédiger et appliquer des lois et politiques qui créent un environnement propice à une croissance économique durable et inclusive, conformément aux priorités nationales. Ces efforts viseront avant tout à garantir que les lois et politiques soient équitables, soutiennent une large croissance, et soient alignées sur les principes de l'état de droit.
- **Renforcer les capacités institutionnelles pour gérer le commerce, l'investissement et les litiges commerciaux** – Il est essentiel de savoir gérer efficacement le commerce et l'investissement et résoudre les litiges commerciaux pour favoriser un environnement économique stable et prévisible. Nous aiderons les institutions à développer leurs capacités en vue de négocier des accords commerciaux, de gérer les flux d'investissement, et de régler les litiges commerciaux ou liés à l'investissement de manière équitable et efficiente. Nous appuierons également le recours aux systèmes de RAL, aux tribunaux chargés des petits litiges et à d'autres mécanismes spécialisés afin de promouvoir une croissance économique inclusive.
- **Défendre des solutions numériques pour un développement économique inclusif** – La technologie numérique est susceptible d'entraîner un développement économique inclusif en facilitant l'accès aux marchés, aux services financiers et aux ressources juridiques. Nous encouragerons des solutions numériques qui promeuvent le développement économique au travers de l'état de droit, en mettant l'accent sur des innovations qui améliorent l'inclusivité et garantissent que les groupes marginalisés puissent participer pleinement à l'économie.
- **Promouvoir des solutions juridiques pour améliorer les moyens de subsistance des communautés et encourager l'esprit d'entreprise** – Les micro, petites et moyennes entreprises constituent la colonne vertébrale de bon nombre d'économies, en particulier dans les pays en développement. L'OIDD soutiendra la conception de solutions juridiques pour améliorer l'accès aux finances, simplifier les exigences réglementaires et veiller à ce que les systèmes juridiques soient propices à la croissance et à la pérennité de ces entreprises.
- **Soutenir l'autonomisation économique des femmes et des communautés défavorisées** – Veiller à ce que les femmes, les filles et d'autres groupes exclus puissent revendiquer leurs droits économiques est essentiel pour parvenir à une croissance inclusive. Nous mènerons des programmes de sensibilisation aux droits économiques, nous fournirons une assistance juridique et nous donnerons à ces groupes les moyens de défendre leurs droits dans la sphère économique. Pour cela, nous soutiendrons des initiatives qui s'attaquent aux disparités liées au genre en termes d'opportunités et de résultats économiques.

## RÉSULTAT 6

### Réduction des inégalités de santé grâce à un meilleur cadre juridique et politique



61. La pandémie de COVID-19 a souligné à la fois l'importance et la difficulté de mettre en place, gérer et coordonner des systèmes de santé efficaces. Aux niveaux mondial, national et local, la loi est un outil puissant pour promouvoir le droit à la santé. Elle contribue à assurer l'accès aux services de santé ainsi que la prévention et la gestion efficaces des urgences de santé publique, tout en défendant les droits humains et les principes de l'état de droit.

62. L'OIDD intervient au croisement entre droit, développement et santé publique pour remédier aux inégalités de santé et soutenir le droit à la santé pour tous et toutes. Nous aidons nos partenaires à consolider les cadres juridiques et politiques, à étendre l'accès aux services de santé et à réduire les inégalités de santé, y compris en s'attaquant aux facteurs de santé sous-jacents. Notre objectif est que tout le monde – en particulier les communautés défavorisées, dont les femmes et les filles – puisse atteindre les normes les plus élevées de santé physique et mentale. Nous œuvrerons à :

- **Consolider les cadres juridiques pour défendre le droit à la santé** – Nous contribuerons à consolider les cadres juridiques qui défendent le droit à la santé pour tous et toutes, en veillant à ce qu'ils soient complets, équitables et applicables. Cela implique de plaider en faveur de lois et politiques qui se penchent sur les facteurs sociaux de santé, qui étendent l'accès équitable aux services de santé, et qui protègent les droits des populations vulnérables.
- **Renforcer la capacité juridique à traiter les urgences de santé publique et à lutter contre les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles** – Des systèmes juridiques efficaces sont indispensables pour prévenir et gérer les urgences de santé publique, et pour lutter à la fois contre les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles. Nous soutiendrons la capacité des institutions concernées à prévenir, réagir et gérer les crises de santé publique en suivant des approches fondées sur l'état de droit, en veillant à ce que ces institutions puissent fonctionner efficacement.
- **Contribuer aux solutions numériques pour réduire les inégalités de santé** – Les solutions numériques sont des outils majeurs pour réduire les inégalités de santé en améliorant l'accès aux services de santé et à l'information en matière de santé. Nous promovons des outils numériques qui améliorent la connaissance du droit à la santé, notamment dans les communautés défavorisées.
- **Promouvoir des processus décisionnels participatifs et ouverts en matière de santé publique** – Les processus décisionnels participatifs et ouverts sont essentiels pour garantir que les lois, politiques et programmes en lien avec la santé publique répondent aux besoins de toutes les communautés. Nous renforcerons les capacités de la société civile et des communautés pour qu'elles puissent participer réellement aux débats publics, et nous défendrons des approches participatives qui impliquent les communautés dans la prise de décision, en veillant à ce que leurs voix soient entendues et que les interventions de santé publique répondent à leurs besoins.
- **Donner aux personnes et aux communautés les moyens d'exercer leur droit à la santé** – Autonomiser les personnes et les communautés pour qu'elles puissent

exercer leur droit à la santé est un élément clé de la promotion de l'égalité de santé. Nous lancerons des initiatives qui améliorent la connaissance de ce droit, nous fournirons une assistance juridique et nous permettrons aux populations de plaider pour leurs besoins et leurs droits en matière de santé de façon égalitaire. À cette fin, nous soutiendrons les démarches des communautés pour améliorer la santé et nous permettrons aux personnes d'accéder aux services de santé et aux mécanismes de justice.

## Mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit



63. La contribution que l'état de droit et l'accès à la justice apportent à la paix et au développement durable est reconnu dans plusieurs instruments multilatéraux, dont le Programme 2030 et, plus récemment, le Pacte pour l'avenir. Par conséquent, il est particulièrement inquiétant de constater que l'état de droit connaît un déclin prolongé à travers le globe en raison des conflits, des inégalités et d'un recul des droits humains et de la gouvernance démocratique. Les budgets nationaux et l'aide au développement sont également soumis à une pression croissante due au nombre en hausse de crises et à un environnement économique incertain. Il est important de maintenir le soutien politique et financier à la justice et à l'état de droit comme priorité dans les ordres du jour nationaux et internationaux.
64. L'OIDD était fière d'être membre de la coalition qui a fait campagne, avec succès, pour inclure l'ODD 16 sur les sociétés pacifiques, justes et ouvertes dans le Programme 2030. Nous continuons de tirer parti de notre présence mondiale, de nos collaborations multilatérales et de notre capacité à rassembler pour mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit en tant que catalyseur essentiel de la paix et du développement durable. Lors du prochain cycle stratégique, nous nous en servirons dans :
65. **Les partenariats** – Consolider les partenariats avec les parties prenantes clés est fondamental pour promouvoir l'état de droit et réaliser notre mission. L'OIDD lancera une démarche de prise de contact ciblée pour renforcer et élargir notre réseau d'alliés, qui comprend des gouvernements, des systèmes judiciaires, des parlements, des organisations intergouvernementales, des organes régionaux et sous-régionaux, des membres de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, ainsi que des jeunes.
66. Nous suivrons une approche équilibrée quant à notre base de membres, en veillant avant tout à approfondir la collaboration avec les membres actuels et à encourager l'adhésion de nouveaux membres qui partagent le mandat et les valeurs de l'OIDD. En facilitant des

relations de collaboration et en tirant parti de son statut d'organisation intergouvernementale, l'OIDD pourra utiliser sa capacité à rassembler des parties intéressées diverses afin de soutenir la justice et l'état de droit.

67. **Plaidoyer politique** – Le plaidoyer de l'OIDD est un élément clé de notre approche de mise en cohérence et un excellent moyen pour l'Organisation de contribuer à étayer le soutien politique et financier à l'état de droit. Nous intensifierons nos efforts aux niveaux mondial, régional, national et local, et nous travaillerons avec les décideurs politiques pour souligner le rôle de l'état de droit en tant que catalyseur transversal de la paix, de la sécurité et du développement durable.
68. L'OIDD se positionnera comme guide quant à l'ODD 16 et à son importance pour réaliser le Programme 2030, notamment en organisant une Conférence sur l'ODD 16. En apportant des données issues de nos recherches et des recommandations politiques, en participant à des forums politiques clés et en établissant des partenariats avec des organisations qui partagent notre vision, nous appellerons à des investissements plus élevés dans les systèmes juridiques, dans l'autonomisation juridique et dans des cadres de gouvernance inclusifs, qui sont essentiels pour créer des sociétés plus justes et pacifiques.
69. **La mobilisation des ressources** – L'OIDD contribuera aux arguments pour investir dans l'état de droit en tant que socle de la paix et du développement à long terme, et plaidera en faveur d'initiatives nationales de justice centrée sur les personnes. Nous renforcerons et diversifierons notre propre base de ressources pour favoriser une planification et des innovations stratégiques, tout en veillant à demeurer flexible et réactive aux défis émergents.
70. Lors du prochain cycle stratégique, nous continuerons de développer les relations de l'OIDD avec les gouvernements tout en élargissant notre collaboration avec des financeurs non traditionnels, dont des organisations philanthropiques, des entités du secteur privé et des institutions financières internationales.
71. **Communication** – Une bonne communication est indispensable pour générer un soutien en faveur de la mission de l'OIDD et mieux faire connaître l'importance de l'état de droit. L'Organisation produira des contenus de haute qualité qui souligneront l'impact de ses programmes, de ses recherches et de ses initiatives de plaidoyer. Une approche stratégique de la communication garantira une diffusion opportune et ciblée de l'information via les canaux appropriés – publications, réseaux sociaux et autres plateformes numériques, entre autres – et directement auprès des parties intéressées.
72. Nous chercherons avant tout à construire la marque OIDD, à en améliorer la visibilité et à accentuer notre démarche d'information là où nous sommes présents, pour asseoir notre position de défenseur mondial de l'état de droit et de l'accès à la justice.

## Systemes et capacités organisationnels : Renforcer l'innovation, l'intégration et l'inclusion



### Qualité, données et résultats

- Défendre les approches novatrices, cohérentes et multisectorielles
- Assurer l'intégration systématique des questions de genre et de droits humains
- Soutenir la transition vers un modèle de mise en œuvre basé sur les programmes
- Contribuer à une base de données sur l'état de droit
- Mettre en avant et communiquer les résultats plus efficacement



### Investir dans les personnes

- Attirer et développer des effectifs diversifiés, motivés et compétents
- Promouvoir le développement et l'apprentissage professionnels
- Encourager une culture de gestion de la performance
- Améliorer la gestion du changement organisationnel pour entraîner un changement de culture



### Systemes et processus

- Accroître l'efficacité, la transparence et la reddition de comptes
- Investir dans les capacités organisationnelles pour maintenir la croissance
- Améliorer la communication interne, la gestion des connaissances et la collaboration
- Renforcer la gestion des risques sécuritaires
- Assurer la reconnaissance du statut juridique

73. Afin de mener à bien notre mission de promotion de l'état de droit et de la justice centrée sur les personnes, l'OIDD doit continuer à consolider ses systèmes et capacités organisationnels. En nous appuyant sur les progrès réalisés lors du précédent cycle stratégique, nous mettrons l'accent sur l'innovation, l'intégration et l'inclusion au sein de l'Organisation, en priorisant la qualité et les résultats, en investissant dans les personnes, et en optimisant les systèmes et les processus.

#### A. Qualité, données et résultats

74. Afin de garantir que nos interventions traitent efficacement les difficultés mondiales complexes et répondent aux besoins de nos partenaires, l'OIDD améliorera la cohérence entre ses programmes, ses recherches et son plaidoyer politique, et cherchera en permanence à accroître leur qualité au travers d'innovations et d'approches factuelles. Nous chercherons à :

- **Défendre les approches novatrices, cohérentes et multisectorielles** – L'OIDD accentuera le lien entre ses programmes, ses recherches et son plaidoyer politique, et élaborera des stratégies complètes et tenant compte du contexte, reposant sur des compétences et des partenariats variés.

- **Assurer l'intégration systématique des questions de genre et de droits humains** – L'OIDD continuera d'intégrer l'égalité des genres et l'approche fondée sur les droits humains dans toutes ses activités. Cette approche sera systématiquement appliquée à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes, pour garantir que ces principes soient bien ancrés à tous les niveaux de notre travail.
- **Soutenir la transition vers un modèle de mise en œuvre basé sur les programmes** – L'OIDD facilitera sa transition d'une approche basée sur les projets à un modèle basé sur les programmes et axé sur un impact durable à plus long terme. Nous mettrons au point des stratégies par thème et par pays, adaptées à des contextes spécifiques tout en veillant à ce qu'elles soient alignées sur la Stratégie mondiale de l'OIDD.
- **Contribuer à une base de données sur l'état de droit** – Établir une base de données solide est indispensable à une prise de décision éclairée et à des interventions efficaces. L'OIDD priorisera les recherches qui génèrent des données permettant d'éclairer son plaidoyer politique et la conception de ses programmes, en veillant à ce que notre travail repose sur des faits et puisse entraîner un changement systémique.
- **Mettre en avant et communiquer les résultats plus efficacement** – L'OIDD investira dans l'amélioration de ses systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour évaluer et communiquer plus efficacement ses résultats. En adoptant un cadre stratégique des résultats et ressources et en exploitant les données obtenues, nous garantirons que nos contributions qui promeuvent l'état de droit soient exposées clairement aux parties intéressées et aux partenaires.

## B. Investir dans les personnes

Le principal atout de l'OIDD, en tant qu'organisation spécialisée et reposant sur des connaissances, ce sont les gens qui la composent. L'Organisation continuera d'appliquer sa Stratégie globale de gestion des ressources humaines, qui vise à favoriser un environnement de travail ouvert et soutenant, à attirer et développer des effectifs très performants, et à renforcer les capacités et la résilience de son personnel afin de faire face aux défis mondiaux en évolution. Nous chercherons à :

- **Attirer et développer des effectifs diversifiés, motivés et compétents** – L'OIDD continuera de créer une culture organisationnelle inclusive qui illustre ses valeurs fondamentales. Nous consoliderons les systèmes de gestion des ressources humaines afin d'améliorer les processus, en vue d'attirer et de développer des effectifs compétents pour réaliser la mission de l'Organisation.
- **Promouvoir le développement et l'apprentissage professionnels** – Une stratégie d'apprentissage et de développement sera mise en œuvre pour donner au personnel les compétences nécessaires pour s'adapter à un environnement de travail dynamique et pour promouvoir une culture d'apprentissage continu.
- **Encourager une culture de gestion de la performance** – L'OIDD améliorera la gestion des performances en encourageant les membres de son personnel à incarner ses valeurs fondamentales dans leur travail au quotidien, à assurer une meilleure reddition de comptes et à favoriser une culture de l'excellence.

- **Améliorer la gestion du changement organisationnel pour entraîner un changement de culture** – Tandis que l’OIDD continue de grandir et de s’adapter, une gestion efficace du changement sera essentielle pour ancrer les réformes et assurer la résilience organisationnelle. Nous renforcerons nos capacités en matière de gestion du changement pour soutenir la réflexion stratégique afin de réaliser le Plan stratégique, nous inciterons l’implication du personnel et un meilleur travail d’équipe, et nous promouvoir la mise en place de nouveaux processus et systèmes.

## C. Systèmes et processus

Afin d’accroître sa capacité à mener des interventions fructueuses et à répondre aux défis mondiaux changeants, l’OIDD s’engage à améliorer ses systèmes et processus opérationnels. En augmentant l’efficacité, la transparence et la reddition de comptes à tous les niveaux, elle s’assurera de rester flexible et adaptable dans un paysage de développement à l’évolution rapide. Nous chercherons à :

- **Accroître l’efficacité, la transparence et la reddition de comptes** – L’OIDD adoptera des méthodes de travail plus intelligentes, plus souples et plus vertes pour améliorer ses processus et systèmes opérationnels. Nous poursuivrons nos efforts en faveur de la transparence et de la reddition de comptes en améliorant nos systèmes et en renforçant la supervision et la conformité. L’innovation numérique sera un pilier de cette démarche en nous permettant d’intervenir de façon plus efficace, de réduire les coûts, et d’être plus transparents dans notre travail.
- **Investir dans les capacités organisationnelles pour maintenir la croissance** – Afin de construire une fondation solide pour étendre le travail de l’OIDD en cette période de besoins croissants, nous investirons dans la consolidation de nos fonctions internes de soutien, comprenant les finances, les ressources humaines, l’approvisionnement, les technologies de l’information et de la communication, et l’administration. Cela permettra des activités plus flexibles et réactives, et garantira que nos systèmes soient adaptés dans un paysage de développement à l’évolution rapide.
- **Améliorer la communication interne, la gestion des connaissances et la collaboration** – Une communication interne efficace et une bonne gestion des connaissances sont essentielles pour créer une organisation cohérente et soudée. L’OIDD priorisera le développement de plateformes et de processus qui facilitent le partage d’informations, la collaboration entre équipes, et l’utilisation des données et des expériences pour éclairer la prise de décision et la gestion.
- **Renforcer la gestion des risques sécuritaires** – Au vu de la complexité des environnements où l’OIDD intervient, nous continuerons d’améliorer notre cadre de gestion des risques sécuritaires pour protéger notre personnel, nos biens et nos activités. En outre, nous garantirons l’alignement sur les normes mondiales en matière de protection des données et de cybersécurité, afin de protéger nos systèmes d’informations et nos biens virtuels.
- **Assurer la reconnaissance du statut juridique** – L’OIDD œuvrera à obtenir la reconnaissance adéquate de son statut juridique dans les pays où elle intervient, ce qui nous permettra de réaliser notre mandat de façon efficace et efficiente. Cela impliquera d’atténuer les risques politiques et juridiques, et de favoriser la confiance et la coopération avec les autorités nationales.



## V. CONCLUSION

75. Tandis que l'OIDD entre dans un nouveau cycle stratégique, nous réaffirmons notre engagement sans faille à promouvoir l'état de droit comme outil concret permettant de relever les défis mondiaux les plus pressants. Dans cette époque marquée par une hausse des inégalités, des conflits persistants et des crises mondiales, le travail de l'OIDD est plus vital que jamais. En cherchant avant tout à étendre l'accès à la justice, à accroître l'intégrité publique, à resserrer l'écart entre les genres en matière de justice, à accélérer la justice climatique, à promouvoir une croissance économique inclusive et à réduire les inégalités de santé, l'OIDD est bien placée pour contribuer à un changement significatif à travers le globe.
76. Le Plan stratégique 2025-2028 souligne l'importance de l'inclusion, de l'innovation et de l'intégration dans tous les domaines du travail de l'Organisation. En donnant la priorité aux personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté, en encourageant des approches multidisciplinaires et en adoptant de nouvelles technologies, l'OIDD vise à s'assurer que ses interventions soient efficaces et durables. Son engagement envers des réformes juridiques fondées sur des faits et faisant l'objet d'une appropriation nationale, envers l'autonomisation de la société civile et envers l'amélioration des institutions juridiques accentuera davantage son rôle de figure de proue mondiale dans la promotion de la justice et du développement durable. L'OIDD continuera d'établir des partenariats solides, de plaider pour l'état de droit et de mobiliser des ressources pour soutenir sa mission.
77. Le Plan stratégique n'est pas seulement une feuille de route pour les quatre prochaines années, c'est un appel à l'action lancé à toutes les parties intéressées pour les inviter à rejoindre la quête d'un monde où chacun peut vivre dans la dignité et l'égalité devant la loi. Ensemble, en renforçant l'état de droit, nous pouvons créer des sociétés pacifiques, justes et résilientes, tel que prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

/FIN